

LOI ET LEGISLATION

Par Profil supprimé Postée le 19/06/2015 17:56

je suis artisan médiéval, je souhaiterai fabriquer de l'hypocras et hydromel. quelle sont les lois, sur la fabrication et la vente sur foire?
et le transport? il faut des papiers aussi?
merci bien à vous
Matilde

Mise en ligne le 22/06/2015

Bonjour,
Nous vous invitons à contacter la chambre de commerce et de l'industrie de votre département, qui sera certainement l'organisme le plus à même de pouvoir vous aider. Nous vous indiquons ci-dessous le lien renvoyant vers leurs modalités de contact.
Cordialement.

En savoir plus :

- [Chambre de commerce et de l'industrie du Maine et Loire](#)